

# communiqué de presse

15 septembre 2011

## **Secteur optionnel : l'UNOCAM demande aux pouvoirs publics des engagements concrets**

Le doublement de la taxe sur les complémentaires santé coûtera 1,1 milliard d'euros aux assurés. S'y ajouteront 400 millions d'euros d'augmentation des honoraires médicaux, prévus par la convention nationale négociée pendant l'été. Au final, ce sera donc un effort financier de plus d'1,5 milliard d'euros qui sera demandé aux Français pour leur santé. L'UNOCAM ne veut pas accroître encore cette charge, sans réel bénéfice pour les usagers du système de santé.

Depuis 2009, l'UNOCAM s'est engagée en faveur de la mise en place d'un nouveau secteur d'exercice professionnel pour les praticiens de plateaux techniques lourds (chirurgiens, obstétriciens et anesthésistes) : le secteur optionnel. Son objectif était de favoriser l'accès aux soins de nos concitoyens et d'améliorer l'efficacité du système de santé. L'UNOCAM s'est engagée de nouveau en juillet dernier en ce sens et a transmis aux pouvoirs publics une plateforme de mesures permettant de dégager des économies substantielles dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012. Ces propositions sont restées sans réponse. Depuis plusieurs années, l'UNOCAM contribue utilement au débat sur l'équilibre des comptes sociaux sans qu'une véritable concertation n'ait été engagée pour tenir compte de ses attentes ni que ses propositions d'économies n'aient été prises en considération.

L'UNOCAM demande aux pouvoirs publics des engagements concrets pour que ses propositions d'économies, ainsi que les initiatives et expérimentations engagées de longue date, soient mises en œuvre sans délai. Les complémentaires santé font d'une meilleure gestion du risque, dans les choix du gouvernement, la condition nécessaire pour améliorer le service rendu aux assurés et pérenniser notre système de santé.

L'absence d'engagements concrets des pouvoirs publics dans la gestion du risque ne permet pas de réunir les conditions nécessaires à la mise en œuvre du secteur optionnel au 30 septembre 2011.

**Personne à contacter : Eric Badonnel, Secrétaire général administratif**

UNOCAM / 120 BOULEVARD RASPAIL - 75006 PARIS – TEL : 01.42.84.95.00 / FAX : 01.45.48.91.01